LA FAMILLE THÉVENOT À AUXERRE AVANT 1600
© Pierre Le Clercq (2004)
Société généalogique de l'Yonne

THÉVENOT Jean :
- Le 24 octobre 1564, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du procureur Jacques Félix et du vigneron Jean Macé, domiciliés à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Chrétienne Chambrier, veuve de feu Jean Thévenot, ceci au profit d'une part du vigneron auxerrois Gillet Leput et d'autre part des enfants mineurs du vigneron et tonnelier auxerrois Gervais Macé et de feu Catherine Chambrier [AD 89, 3 E 6-325].

THÉVENOT Pierre :
- Le 12 octobre 1538, devant le bailli d'Auxerre, treize inculpés, reconnus coupables d'avoir tenu des assemblées illicites, créé des tumultes et commis des excès à l'encontre de Jean Bussière, ont été condamnés à payer une amende à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, à savoir Jean Thiellault (ou Thiélou) et André Berry, condamnés à une amende de 20 livres parisis chacun, Louis Véron et Louis Bouvier (ou Bouvyer), condamnés à 10 livres parisis chacun, René Choppart, André Le Piffre, Claude Callet et Pierre Boton, condamnés à 8 livres parisis chacun, Guillaume Motot, Pierre Thévenot, André Guillain et Guillaume Bertault (ou Berthault), condamnés à 4 livres parisis chacun, et maître Nicolas Cerveau, condamné quant à lui à 100 sols parisis, mais toutes ces condamnations ont été annulées en appel le 14 février 1539 *n.s.* par la cour du parlement de Paris [AD 21, B 2618, folios 28 recto à 30 verso].
- Le 14 février 1539 *n.s.*, en la cour du parlement de Paris, ont été annulées en appel toutes les condamnations prononcées le 12 octobre 1538 par le bailli d'Auxerre contre Jean Thiellault (ou Thiélou), Louis Véron, René Choppart, André Le Piffre, Guillaume Motot, Pierre Thévenot, Louis Bouvier (ou Bouvyer), Claude Callet, Pierre Boton, André Guillain, Guillaume Bertault (ou Berthault), André Berry et maître Nicolas Cerveau, tous accusés d'avoir tenu des assemblées illicites, créé des tumultes et commis des excès à l'encontre de Jean Bussière [AD 21, B 2618, folios 28 recto & 29 recto].

THÉVENOT Thomasse :
- Le 12 novembre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Pierre Louat, fils des défunts Etienne Louat et Etiennette Desbordes, assisté de son tuteur et curateur Pierre Buisson (voiturier par eau à Auxerre), et de son frère Claude Louat (résidant au hameau de Serein à Chevannes), a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lasseré, fille du vigneron auxerrois Pierre Lasseré et de Thomasse Thévenot [AD 89, 3 E 6-323].